

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	69,00 €
avec la propriété industrielle.....	112,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	82,00 €
avec la propriété industrielle.....	133,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	100,00 €
avec la propriété industrielle.....	162,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	52,00 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	7,70 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,20 €
Commerces (cessions, etc...)	8,60 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	8,90 €

SOMMAIRE

DÉCISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» à la S.A.M. COSTA MONACO (p. 423).

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» à l'ENTREPRISE MONEGASQUE DE COUVERTURE (p. 423).

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à CARTIER, Joailliers (p. 423).

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la Société V.F. CURSI (p. 423).

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la S.A.M. MULLOT R (p. 423).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.134 du 16 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Greffier au Greffe Général (p. 423).

Ordonnance Souveraine n° 3.147 du 24 février 2011 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 424).

Ordonnance Souveraine n° 3.155 du 2 mars 2011 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 424).

Ordonnance Souveraine n° 3.160 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Psychiatrie) (p. 425).

Ordonnance Souveraine n° 3.161 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Urgences) (p. 425).

Ordonnance Souveraine n° 3.162 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Psychiatrie) (p. 426).

Ordonnance Souveraine n° 3.163 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Anesthésie-Réanimation) (p. 426).

Ordonnance Souveraine n° 3.164 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 427).

Ordonnance Souveraine n° 3.165 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 427).

Ordonnance Souveraine n° 3.181 du 2 mars 2011 fixant les taux de majoration de certaines rentes viagères constituées entre particuliers (p. 428).

Ordonnance Souveraine n° 3.182 du 7 mars 2011 portant nomination d'un Consul honoraire de Monaco à Quito (Equateur) (p. 430).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2011-105 du 3 mars 2011 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2004-228 du 29 avril 2004 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant (p. 430).

Arrêté Ministériel n° 2011-106 du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Biélorussie (p. 430).

Arrêtés Ministériels n° 2011-107 et 108 du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 435 et 436).

Arrêté Ministériel n° 2011-109 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «I.M. 2S CONCEPT», au capital de 577.260 € (p. 437).

Arrêté Ministériel n° 2011-110 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «INNOVATION TECHNOLOGIE SECURITE», en abrégé «S.A.M. I.T.S.», au capital de 153.000 € (p. 437).

Arrêté Ministériel n° 2011-111 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIETE MONEGASQUE D'ELECTRONIQUE», en abrégé «S.M.E.», au capital de 152.000 € (p. 437).

Arrêté Ministériel n° 2011-112 du 3 mars 2011 fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la mise en fourrière des véhicules (p. 438).

Arrêté Ministériel n° 2011-113 du 3 mars 2011 relatif aux emplacements de stationnement des taxis et des véhicules de service de ville (p. 438).

Arrêté Ministériel n° 2011-114 du 3 mars 2011 portant agrément de l'association dénommée «Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (A.M.A.P.E.I.)» (p. 439).

Arrêté Ministériel n° 2011-115 du 4 mars 2011 fixant le montant de l'allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi et le plafond mensuel de ressources pour en bénéficier en application de la loi n° 1.113 du 27 juin 1988 (p. 439).

Arrêté Ministériel n° 2011-116 du 4 mars 2011 fixant le taux de l'allocation d'aide publique pour privation totale d'emploi et des plafonds journaliers de ressources pour en bénéficier (p. 440).

Arrêté Ministériel n° 2011-117 du 8 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-400 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Zimbabwe (p. 440).

Arrêté Ministériel n° 2011-118 du 8 mars 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Libye (p. 443).

Arrêté Ministériel n° 2011-119 du 8 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LANDMARK MANAGEMENT», au capital de 160.000 € (p. 445).

Arrêté Ministériel n° 2011-120 du 8 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MECAPLAST», au capital de 4.650.500 € (p. 445).

Erratum à l'arrêté ministériel 2011-94 du 23 février 2011 modifiant l'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires, publié au Journal de Monaco du 4 mars 2011 (p. 446).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2011-6 du 7 mars 2011 modifiant l'arrêté n° 2010-27 du 21 octobre 2010 (p. 446).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 446).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 446).

Modification de l'heure légale - Année 2011 (p. 446).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2011-33 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto (p. 446).

Avis de recrutement n° 2011-34 de deux Maîtres-Nageurs et/ou Sauveteurs au poste de secours de la plage du Larvotto (p. 446).

Avis de recrutement n° 2011-35 d'un Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 447).

Avis de recrutement n° 2011-36 d'un(e) Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 447).

Avis de recrutement n° 2011-37 d'un Administrateur à l'Administration des Domaines (p. 447).

Erratum à l'avis de recrutement n° 2011-28 publié au Journal de Monaco du 25 février 2011 (p. 447).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 448).

Office des Emissions de Timbres-Poste

Mise en vente d'une nouvelle valeur (p. 448).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service au Centre de Transfusion Sanguine (p. 448).

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service dans le Service d'Hépatogastro-Entérologie (p. 449).

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service dans le Service de Médecine Nucléaire (p. 449).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un expert «Caraïbes et formation TRAINPOST» (Grade P 3) au sein de la Direction de la coopération au développement du Bureau international de l'Union Postale Universelle (Berne) (p. 449).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) infirmier(ère) à la Maison d'Arrêt (p. 450).

MAIRIE

Liste des arrêtés municipaux portant autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques (p. 450).

INFORMATIONS (p. 451).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 452 à 460).

DÉCISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» à la S.A.M. COSTA MONACO.

Par Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011, S. A. S. le Prince Souverain a accordé le titre de «Fournisseur Breveté» à la S.A.M. COSTA MONACO.

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» à l'ENTREPRISE MONEGASQUE DE COUVERTURE.

Par Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011, S. A. S. le Prince Souverain a accordé le titre de «Fournisseur Breveté» à l'ENTREPRISE MONEGASQUE DE COUVERTURE.

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à CARTIER, Joailliers.

Par Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011, S. A. S. le Prince Souverain a prorogé le titre de «Fournisseur Breveté» accordé à CARTIER, Joailliers.

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la Société V.F. CURSI.

Par Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011, S. A. S. le Prince Souverain a prorogé le titre de «Fournisseur Breveté» accordé à la Société V.F. CURSI.

Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la S.A.M. MULLOT R.

Par Décision Souveraine en date du 1^{er} mars 2011, S. A. S. le Prince Souverain a prorogé le titre de «Fournisseur Breveté» accordé à la S.A.M. MULLOT R.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.134 du 16 février 2011 portant nomination et titularisation d'un Greffier au Greffe Général.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000 portant statut des greffiers ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.893 du 29 mai 2001 définissant les fonctions afférentes aux catégories d'emploi des greffiers, modifiée ;

Vu l'arrêté n° 2010-9 du 15 mars 2010 de Notre Directeur des Services Judiciaires nommant un Greffier stagiaire ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Evelyne LEONELLI, épouse UHTIO, Greffier stagiaire au Greffe Général, est nommée Greffier au Greffe Général et titularisée dans le grade correspondant, à effet du 12 mars 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize février deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.147 du 24 février 2011 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.844 du 24 juin 2003 portant nomination d'un Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 décembre 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Danielle BRANDINI, Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 13 mars 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre février deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.155 du 2 mars 2011 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.571 du 13 janvier 2010 portant nomination d'un Conseiller Technique auprès du Ministre d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Agnès BOURELLY, épouse PUONS, Conseiller Technique auprès du Ministre d'Etat, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 14 mars 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.160 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Psychiatrie).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Docteur Jean-François GOLDBROCH est nommé Chef de Service adjoint dans le Service de Psychiatrie au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 30 juin 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.161 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service des Urgences).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Docteur Emmanuelle MOLINATTI est nommée Praticien Hospitalier au sein du Service des Urgences au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 24 juin 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.162 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Psychiatrie).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Docteur Eva-Maria LOBONO est nommée Praticien Hospitalier au sein du Service de Psychiatrie au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 30 juin 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.163 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Anesthésie-Réanimation).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Docteur Jean CATINEAU est nommé Praticien Hospitalier au sein du Service d'Anesthésie-Réanimation au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.164 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Praticien hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.443 du 6 novembre 2009 nommant un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Hacène GAÏD est nommé, Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1^{er} novembre 2010, pour une durée d'un an.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 2.443 du 6 novembre 2009, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.165 du 2 mars 2011 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.444 du 6 novembre 2009 nommant un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 janvier 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Christophe ROBINO est nommé Chef de Service à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1^{er} novembre 2010, pour une durée d'un an.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 2.444 du 6 novembre 2009, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.181 du 2 mars 2011 fixant les taux de majoration de certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 614 du 11 avril 1956 portant rajustement de certaines rentes viagères constituées entre particuliers, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 février 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Les taux de majoration des rentes viagères visées à l'article 1^{er} de la loi n° 614 du 11 avril 1956, modifiée, susvisée, et constituées avant le 1^{er} janvier 2010 sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- 57.684,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} août 1914 et le 31 décembre 1918 ;
- 24.235,00 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1919 et le 31 décembre 1925 ;
- 14.825,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1926 et le 31 décembre 1938 ;
- 10.673,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1939 et le 31 août 1940 ;
- 6.459,10 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} septembre 1940 et le 31 août 1944 ;
- 3.137,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} septembre 1944 et le 31 décembre 1945 ;
- 1.464,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1946 et le 31 décembre 1948 ;
- 792,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1949 et le 31 décembre 1951 ;
- 575,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1952 et le 31 décembre 1958 ;
- 463,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1959 et le 31 décembre 1963 ;
- 433,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1964 et le 31 décembre 1965 ;
- 408,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1966 et le 31 décembre 1968 ;
- 380,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1969 et le 31 décembre 1970 ;
- 329,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1971 et le 31 décembre 1973 ;
- 228,30 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1974 et le 31 décembre 1974 ;
- 210,30 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1975 ;

- 183,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1976 et le 31 décembre 1977 ;
- 163,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1978 et le 31 décembre 1978 ;
- 140,10 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1979 ;
- 113,20 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 1980 ;
- 89,10 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1981 et le 31 décembre 1981 ;
- 75,30 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1982 et le 31 décembre 1982 ;
- 66,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1983 ;
- 59,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1984 et le 31 décembre 1984 ;
- 55,00 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1985 et le 31 décembre 1985 ;
- 52,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1986 et le 31 décembre 1986 ;
- 48,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1987 et le 31 décembre 1987 ;
- 45,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 1988 ;
- 42,10 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1989 et le 31 décembre 1989 ;
- 38,20 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1990 ;
- 34,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 1991 ;
- 31,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1992 ;
- 28,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1993 ;
- 26,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1994 ;
- 24,20 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1995 ;
- 22,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996 ;

- 20,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 1997 ;
- 19,60 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998 ;
- 19,10 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 1999 ;
- 17,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2000 ;
- 15,40 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2001 ;
- 13,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002 ;
- 11,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2003 ;
- 9,80 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004 ;
- 7,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005 ;
- 5,90 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 ;
- 4,20 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 ;
- 2,70 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 ;
- 1,50 % pour celles qui ont pris naissance entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 2.085 du 18 février 2009, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux mars deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.182 du 7 mars 2011 portant nomination d'un Consul honoraire de Monaco à Quito (Equateur).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Danilo Eduardo CARRERA DROUET est nommé Consul honoraire de Notre Principauté à Quito (Equateur).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le sept mars deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2011-105 du 3 mars 2011 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2004-228 du 29 avril 2004 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2000-130 du 6 mars 2000 autorisant un pharmacien à exploiter une officine ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 2004-228 du 29 avril 2004 autorisant M^{me} Marie-Françoise ROLLAND, Docteur en pharmacie, à exercer son art en qualité de pharmacien assistant en l'officine de l'ESTORIL exploitée par M^{me} Marie-Hélène MENARD sise 31, avenue Princesse Grace, est abrogé à compter du 30 novembre 2008.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-106 du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Bielorussie.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Bielorussie ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-400, susvisé, l'annexe dudit arrêté est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2011-106 DU 3 MARS 2011
MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2008-402 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS
METTANT EN OEUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

L'annexe dudit arrêté est remplacée par le texte suivant :

«Annexe I - Liste des personnes responsables des atteintes aux normes électorales internationales qui ont marqué l'élection présidentielle organisée en Biélorussie le 19 mars 2006, ainsi que de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, et des personnes physiques ou morales, entités et organismes qui leur sont associés.

	Nom (translittération française)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Numéro de Passeport	Fonction
1	Loukashenko, Alexandre Grigorievitch	30.8.1954	Kopys, région de Vitebsk			Président
2	Neviglas, Guennadi Nikolaïevitch	11.2.1954	Parahonsk, région de Pinsk			Chef de l'administration présidentielle
3	Petkevitch, Natalia Vladimirovna	24.10.1972	Minsk			Ancien chef adjoint de l'administration présidentielle
4	Roubinov, Anatoli Nikolaïevitch	4.4.1939	Mogouïev			Chef adjoint responsable des médias et de l'idéologie, administration présidentielle
5	Proleskovski, Oleg Vitoldovitch	1.10.1963	Zagorsk (Sergijev Posad)			Ministre de l'information
6	Radkov, Alexandre Mikhaïlovitch	1.7.1951	Votnya, région de Bykhov, région de Mogouïev			Directeur adjoint de l'administration prési- dentielle
7	Rusakevitch, Vladimir Vasilievitch	13.9.1947	Vygonochtchi, région de Brest			Ancien ministre de l'information
8	Golovanov, Viktor Grigorievitch	1952	Borisov			Ministre de la justice
9	Zimovski, Alexandre Leonidovitch	10.1.1961	Allemagne			Ancien président de la télévision publique
10	Konopliev, Vladimir Nikolaïevitch	3.1.1954	Akulintsi			Président de la chambre basse du Parlement
11	Cherguinets, Nikolaï Ivanovitch	17.10.1937	Minsk			Président de la Commission des affaires étrangères de la chambre haute
12	Kostian, Sergueï Ivanovitch	15.1.1941	Oussokhi, région de Mogouïev			Président de la Commission des affaires étrangères de la chambre basse
13	Orda, Mikhaïl Sergueïevitch	28.9.1966	Diatlovo, région de Grodno			Membre de la chambre haute, président de la BRSM (Union républicaine de la jeunesse biélorusse)
14	Lozovik, Nikolaï Ivanovitch	18.1.1951	Neviniani, région de Minsk			Secrétaire de la Commission électorale
15	Miklachevitch, Piotr Petrovitch	1954	Kossouta, région de Minsk			Procureur général
16	Slijevski, Oleg Leonidovitch					Membre de la Commission électorale
17	Khariton, Alexandre					Conseiller à la division des organisations sociales, des partis et des ONG du ministère de la justice
18	Smirnov, Evgueni Aleksandrovitch	15.3.1949	Région de Riazan, Russie			Premier adjoint du président de la Cour économique
19	Reoutskaïa, Nadejda Zalovna					Juge du district Moskovski de Minsk
20	Troubnikov, Nikolaï Alexeevitch					Juge du district Partizanski de Minsk
21	Kouprianov, Nikolaï Mikhaïlovitch					Procureur général adjoint
22	Soukhorenko, Stepan Nikolaïevitch	27.1.1957	Zdouditchi, région de Gomel			Président du KGB
23	Dementei, Vassili Ivanovitch					Premier adjoint, KGB
24	Kozik, Leonid Petrovitch	13.7.1948	Borisov			Chef de la fédération des syndicats
25	Koleda, Alexandre Mikhaïlovitch					Membre de la Commission électorale
26	Mikhassev, Vladimir Ilitch					Président de la Commission électorale de la région de Gomel
27	Louchina, Leonid Aleksandrovitch	18.11.1947	Région de Minsk			Président de la Commission électorale de la région de Grodno

	Nom (translittération française)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Numéro de Passeport	Fonction
28	Karpenko, Igor Vasilievitch	28.4.1964	Novokouznetsk, Russie			Président de la Commission électorale régionale de la ville de Minsk
29	Kourlovitch, Vladimir Anatolievitch					Président de la Commission électorale de la région de Minsk
30	Metelitsa, Nikolai Timofeievitch					Président de la Commission électorale de la région de Moguilev
31	Pichtchoulenok, Mikhaïl Vassilievitch					Président de la Commission électorale de la région de Vitebsk
32	Rybakov, Alexeï			Ul. Jesenina 31-1-104, Minsk		Juge au tribunal du district Moskovski de Minsk
33	Bortnik, Sergueï Aleksandrovitch	28.5.1953	Minsk	Ul. Sourganovo 80-263, Minsk	MP0469554	Procureur
34	Yasinovitch, Leonid Stanislavovitch	26.11.1961	Buchani, région de Vitebsk	Ul. Gorovtsa 4-104, Minsk	MP0515811	Juge au tribunal du district Tsentralni de Minsk
35	Migoune, Andreï Arkadieievitch	5.2.1978	Minsk	Ul. Goretskovo Maksima 53-16, Minsk	MP1313262	Procureur
36	Cheïman, Viktor Vladimirovitch	26.5.1958	Région de Grodno			Ancien membre du Conseil de sécurité, actuellement chargé de mission/assistant du président
37	Naoumov, Vladimir Vladimirovitch	7.2.1956	Smolensk			Ancien ministre de l'intérieur, actuellement président de la fédération nationale de hockey
38	Pavlitchenko, Dmitri Valerievitch	1966	Vitebsk			Chef de l'unité des forces spéciales au ministère de l'intérieur (SOBR)
39	Ermochina, Lidia Mikhaïlovna	29.1.1953	Sloutsk (région de Minsk)			Présidente de la Commission électorale centrale de Biélorussie
40	Podobed, Youri Nikolaievitch	5.3.1962	Sloutsk (région de Minsk)			Unité des forces spéciales, ministère de l'intérieur

Annexe II - Liste des personnes responsables des atteintes aux normes électorales internationales qui ont marqué l'élection présidentielle organisée en Biélorussie le 19 décembre 2010, ainsi que de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, et des personnes physiques ou morales, entités et organismes qui leur sont associés.

	Nom (translittération française)	Lieu et de naissance	Fonction
1	Loukashenko, Viktor Aleksandrovitch	1976	Chargé de mission/assistant du président en ce qui concerne la sécurité nationale
2	Bazanov, Alexandre Viktorovitch		Directeur du centre présidentiel d'information et d'analyse
3	Gousev, Aleskseï Viktorovitch		Premier directeur adjoint du centre présidentiel d'information et d'analyse
4	Krichtapovitch, Lev Efstafievitch		Premier directeur adjoint du centre présidentiel d'information et d'analyse
5	Kolos, Elena Petrovna		Premier directeur adjoint du centre présidentiel d'information et d'analyse
6	Makeï, Vladimir Vladimirovitch	5 août 1958, région de Grodno	Chef de l'administration présidentielle
7	Iantchevski, Vsevolod Viatcheslavovitch	22 avril 1976, Birosov	Assistant du président, chef du service idéologique de l'administration présidentielle
8	Maltsev, Leonid Semenovitch	29 août 1949, Vetenevka, Slomin raion, région de Grodno	Secrétaire du Conseil de la sécurité
9	Tiourine, Andreï		Chef du détachement de sécurité du président
10	Ipatov, Vadim Dmitrievitch		Directeur adjoint de la Commission électorale centrale
11	Bouchnaïa, Natalia Vladimirovna		Membre de la Commission électorale
12	Bouchtchik, Vasili Vasilevitch		Membre de la Commission électorale
13	Katsoubo, Svetlana Petrovna		Membre de la Commission électorale
14	Kiseleva, Nadejda Nikolaïvna		Membre de la Commission électorale
15	Podoliak, Eduard Vasilievitch		Membre de la Commission électorale
16	Rakhmanova, Marina Yourievna		Membre de la Commission électorale
17	Chtchourok, Ivan, Antonovitch		Membre de la Commission électorale
18	Kiselev, Anatoli Semenovitch		Président de la Commission électorale régionale de la ville de Brest
19	Krioukovski, Viatcheslav Iefimovitch		Président de la Commission électorale régionale de la ville de Vitebsk

	Nom (translittération française)	Lieu et de naissance	Fonction
20	Stoch, Nikolai Nikolaevitch		Président de la Commission électorale régionale de la région de Gomel
21	Savko, Valeri Iosifovitch		Président de la Commission électorale régionale de la région de Grodno
22	Vasiliev, Alekseï Aleksandrovitch		Président de la Commission électorale régionale de la région de Minsk
23	Beretsov, Valeri Vasilevitch		Président de la Commission électorale régionale de la région de Moguilev
24	Vasilievitch, Grigoriy Alekseevitch	13 février 1965	Procureur général
25	Chved, Andreï Ivanovitch		Procureur général adjoint
26	Lachine, Alexandre Mikhaïlovitch		Procureur général adjoint
27	Konon, Viktor Aleksandrovitch		Procureur général adjoint
28	Stouk, Alekseï Konstantinovitch		Procureur général adjoint
29	Kouklis, Nikolai Ivanovitch		Procureur général adjoint
30	Khmarouk, Sergueï Konstantinovitch		Procureur de la région de Brest
31	Dysko, Guennadi Iosifovitch		Procureur de la région de Vitebsk
32	Chaïev, Valentin Prietrovitch		Procureur de la région de Gomel
33	Morozov, Viktor Nikolaevitch		Procureur de la région de Grodno
34	Arkipov, Alexandre Mikhaïlovitch		Procureur de la région de Minsk
35	Sienkievitch, Edouard Aleksandrovitch		Procureur de la région de Moguilev
36	Koulilk, Nikolai Nikolaevitch		Procureur de la région de Minsk
37	Doudkine, Anatoli Konstantinovitch		Procureur de la république de Biélorussie pour les questions de transport
38	Dranica, Alexandre Nikolaevitch		Procureur général des armées
39	Vileitchik, Alexandre Vladimirovitch	1964	Premier ministre adjoint de la justice
40	Lomat, Zenon Kouzmitch	1944, Karabani	Ancien président du Comité national de contrôle
41	Koulechov, Anatoli Nilovitch	1959	Ministre de l'intérieur
42	Pekarski, Oleg Anatolievitch		Premier ministre adjoint de l'intérieur
43	Poloudien, Evgueni Evguenievitch		Ministre adjoint de l'intérieur
44	Evseev, Igor Vladimirovitch		Chef de l'équipe opération de l'unité forces spéciales
45	Farmagueï, Leonid Konstantinovitch	1962	Commandant de la milice de la région Minsk
46	Loukomski, Alexandre Valentinovitch		Commandant du régiment spécial du ministre de l'intérieur de la région Minsk
47	Zaitsev, Vadim Yourievitch	1964	Chef du KGB
48	Dedkov, Leonid Nikolaevitch		Premier chef adjoint du KGB, chef du KGB de la région de Vitebsk
49	Bakhmatov, Igor Andreievitch		Chef adjoint du KGB
50	Terteil, Ivan Stanislavovitch		Chef adjoint du KGB
51	Smolenski, Nikolai Zinovievitch		Chef adjoint du KGB
52	Vegera, Viktor Pavlovitch		Ancien premier Chef adjoint du KGB
53	Svorob, Nikolai Konstantinovitch		Ancien Chef adjoint du KGB
54	Tretiak, Piotr		Chef adjoint du KGB
55	Zakharov, Alekseï Ivanovitch		Chef du service contre-espionnage du KGB
56	Tolstachov, Alexandre Olegovitch		Chef du service du KGB chargé de protection de l'ordre constitutionnel de la lutte contre le terrorisme
57	Rousak, Viktor		Chef du service du KGB chargé de la sécurité économique
58	Iourata, Viktor		Chef du service du KGB chargé des communications nationales
59	Voropaev, Igor Grigorievitch		Ancien chef du service du KGB chargé des communications nationales
60	Kalatch, Vladimir Viktorovitch		Ancien Chef du KGB pour la région Minsk
61	Bousko, Igor Evguenievitch		Chef du KGB pour la ville de Brest
62	Korj, Ivan Alekseevitch		Chef du KGB pour la ville de Grodno
63	Sergeenko, Igor Petrovitch		Chef du KGB pour la ville de Moguilev
64	Guerasimenko, Gennadi Anatolievitch		Chef du KGB pour la ville de Gomel
65	Lekovski, Ivan Anatolievitch		Chef du KGB pour la ville de Gomel
66	Maslakov, Valeri		Chef du service de renseignement du KGB
67	Volkov, Sergueï		Ancien Chef du service de renseignements du KGB
68	Jadobine, Youri Viktorovitch	14 novembre 1954	Ministre de la défense
69	Krachevski, Viktor		Chef de GRU

	Nom (translittération française)	Lieu et de naissance	Fonction
70	Ananitch, Lilia Stanislavovitch	1960	Premier ministre adjoint de l'information
71	Laptienok, Igor Nikolaevitch	1961	Ministre adjoint de l'information
72	Davidko, Guennadi Bronislavovitch		Président de la télévision publique
73	Koziatko, youri Vasilievitch	1694, Brest	Directeur général «Stolichnoe Televidenic»
74	Yakoubovitch, Pavel Izotovitch	23 septembre 1946	Rédacteur en chef «Sovietskaïa Belarus»
75	Lemechenok, Anatoli Ivanovitch		Rédacteur en chef «Republika»
76	Prokopov, Youri		Journaliste haut placé et influant à la vision publique, «Pervi» (N° 1)
77	Mikhaltchenko, Alekseï		Journaliste haut placé et influant à la vision publique, ONT
78	Taranda, Alexandre Mikhaïlovitch		Rédacteur en chef adjoint du journal «Sovietskaïa Belarus»
79	Gordienko, Sergueï Aleksandrovitch		Rédacteur en chef adjoint du journal «Sovietskaïa Belarus»
80	Toropetskaïa, Galina Mikhaïlovna		Rédacteur en chef adjoint du journal «Sovietskaïa Belarus»
81	Chadrina, Anna Stanislavovna		Rédacteur en chef adjoint du journal «Sovietskaïa Belarus»
82	Jouk, Dmitri		Directeur général de l'agence de Presse d'Etat BIELTA
83	Guiguine, Vadim		Rédacteur en chef du mensuel «Belorusskaïa Domka»
84	Ablameïko, Sergueï Vladimirovitch		Recteur de l'université d'Etat de la Russie
85	Sirenko, Viktor Ivanovitch		Chirurgien principal de l'hôpital des urgences à Minsk
86	Ananitch, Alena Nikolaïevna		Juge du tribunal d'arrondissement Pervomaïski de la ville de Minsk
87	Revinskaïa, Tatiana Vladimirovna		Juge du tribunal d'arrondissement Pervomaïski de la ville de Minsk
88	Esman, Valeri Aleksandrovitch		Juge du tribunal d'arrondissement central de la ville de Minsk
89	Bitchko, Alekseï Viktorovitch		Juge du tribunal d'arrondissement central de la ville de Minsk
90	Hodanevitch, Alexandre Aleksandrovitch		Juge du tribunal d'arrondissement central de la ville de Minsk
91	Iasenovitch, Leonid		Juge du tribunal d'arrondissement central de la ville de Minsk
92	Baranovski, Andreï Fedorovitch		Juge du tribunal d'arrondissement Parisanski de la ville de Minsk
93	Titenkova, Elena Viktorovna		Juge du tribunal d'arrondissement Parisanski de la ville de Minsk
94	Toupik, Vera Mikhalevna		Juge du tribunal d'arrondissement Leninski de la ville de Minsk
95	Nekrasova, Elena Timofeevna		Juge du tribunal d'arrondissement central Zavadski de la ville de Minsk
96	Lapteva, Elena Viatcheslavovna		Juge du tribunal d'arrondissement central de Zavadski, Minsk
97	Bolovnev, Nicolai Vasilevitch		Juge du tribunal d'arrondissement Zavadski de la ville de Minsk
98	Kazak, Viktor Vladimirovitch		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
99	Chilko, Elena Nikolaïevna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
100	Simahina, Lioubov Sergueïevna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
101	Kouznetsova, Natalia Anatolievna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
102	Telitsa, Lidia Fedorovna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
103	Tcherniak, Elena Leonidovna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
104	Chestakov, Youri Valerievitch		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
105	Motil, Tatiana Iaroslavovna		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
106	Khatkevitch, Evgueni Viktorovitch		Juge du tribunal d'arrondissement Moskovski de la ville de Minsk
107	Gousakova, Olga Arkadieva		Juge du tribunal d'arrondissement d'Oktiabrski de la ville de Minsk
108	Chargaï, Rita Petrovna		Juge du tribunal d'arrondissement d'Oktiabrski de la ville de Minsk
109	Mitrakhovitch, Irina Alekseïevna		Juge du tribunal d'arrondissement d'Oktiabrski de la ville de Minsk
110	Protosovitskaïa, Natalia Vladimirovna		Juge du tribunal d'arrondissement d'Oktiabrski de la ville de Minsk
111	Lapko, Maksim Fedorovitch		Juge du tribunal d'arrondissement d'Oktiabrski de la ville de Minsk
112	Varenik, Natalia Semenovna		Juge du tribunal d'arrondissement Frounzenski de la ville de Minsk
113	Joukovskaïa, Janna Alekseïevna		Juge du tribunal d'arrondissement Frounzenski de la ville de Minsk
114	Samoliouk, Anna Valerievna		Juge du tribunal d'arrondissement Frounzenski de la ville de Minsk
115	Loukachenko, Dmitri Aleksandrovitch		Homme d'affaires participant activement aux opérations financières concernant la famille Loukachenko
116	Chougaïev, Sergueï		Chef adjoint du KGB depuis le 15 janvier 2010
117	Kouznetsov, Igor		Chef du Centre national de formation du KGB depuis le 15 janvier 2010

Arrêté Ministériel n° 2011-107 du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe II dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2011-107
DU 3 MARS 2011 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'annexe II dudit arrêté est remplacé par le texte suivant :

1. Personnes

1. ABOU, Rabah Naami (alias Naami Hamza; alias Mihoubi Faycal ; alias Fellah Ahmed ; alias Dafri Rëmi Lahdi), né le 1.2.1966 à Alger (Algérie) – membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

2. ABOUD, Maisi (alias «l'Abderrahmane suisse»), né le 17.10.1964 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

3. AL-MUGHASSIL, Ahmad Ibrahim (alias ABU OMRAN ; alias AL-MUGHASSIL, Ahmed Ibrahim), né le 26.6.1967 à Qatif-Bab al Shamal (Arabie saoudite) ; ressortissant d'Arabie saoudite ;

4. AL-NASSER, Abdelkarim Hussein Mohamed, né à Al Ihsa (Arabie saoudite) ; ressortissant d'Arabie saoudite ;

5. AL YACOUB, Ibrahim Salih Mohammed, né le 16.10.1966 à Tarut (Arabie saoudite) ; ressortissant de l'Arabie saoudite ;

6. ARIOUA, Kamel (alias Lamine Kamel), né le 18.8.1969 à Constantine (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

7. ASLI, Mohamed (alias Dahmane Mohamed), né le 13.5.1975 à Ain Taya (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

8. ASLI, Rabah, né le 13.5.1975 à Ain Taya (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

9. ATWA, Ali (alias BOUSLIM, Ammar Mansour; alias SALIM, Hassan Rostom), Liban, né en 1960 au Liban ; ressortissant du Liban ;

10. BOUYERI, Mohammed (alias Abu Zubair; alias Sobiar; alias Abu Zoubair), né le 8.3.1978 à Amsterdam (Pays-Bas) - membre du «Hofstadgroep» ;

11. DARIB, Noureddine (alias Carreto ; alias Zitoun Mourad), né le 1.2.1972 en Algérie - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

12. DJABALI, Abderrahmane (alias Touil), né le 1.6.1970 en Algérie - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

13. EL FATMI, Noureddine (alias Nouriddin EL FATMI ; alias Nouriddine EL FATMI ; alias Noureddine EL FATMI; alias Abu AL KA'E KA'E ; alias Abu QAE QAE; alias Fouad ; alias Fzad ; alias Nabil EL FATMI ; alias Ben Mohammed ; alias Ben Mohand Ben Larbi ; alias Ben Driss Muhand Ibn Larbi ; alias Abu Tahar; alias Eggie), né le 15.8.1982 à Midar (Maroc), passeport (Maroc) n° N829139 - membre du «Hofstadgroep» ;

14. EL-HOORIE, Ali Saed Bin Ali (alias AL-HOURI, Ali Saed Bin Ali ; alias EL-HOURI, Ali Saed Bin Ali), né le 10.7.1965 ou le 11.7.1965 à El Dibabiya (Arabie saoudite) ; ressortissant d'Arabie saoudite ;

15. FAHAS, Sofiane Yacine, né le 10.9.1971 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

16. IZZ-AL-DIN, Hasan (alias GARBAYA, Ahmed ; alias SA-ID ; alias SALWWAN, Samir), Liban, né en 1963 au Liban, ressortissant du Liban ;

17. MOHAMMED, Khalid Shaikh (alias ALI, Salem ; alias BIN KHALID, Fahd Bin Adballah ; alias HENIN, Ashraf Refaat Nabith ; alias WADOOD, Khalid Abdul), né le 14.4.1965 ou le 1.3.1964 au Pakistan, passeport n° 488555 ;

18. MOKTARI, Fateh (alias Ferdi Omar), né le 26.12.1974 à Hussein Dey (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

19. NOUARA, Farid, né le 25.11.1973 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

20. RESSOUS, Hoari (alias Hallasa Farid), né le 11.9.1968 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

21. SEDKAOUI, Noureddine (alias Nounou), né le 23.6.1963 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

22. SELMANI, Abdelghani (alias Gano), né le 14.6.1974 à Alger (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-HijraFR L 28/58 Journal officiel de l'Union européenne 2.2.2011 ;

23. SENOUCI, Sofiane, née le 15.4.1971 à Hussein Dey (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

24. TINGUALI, Mohammed (alias Mouh di Kouba), né le 21.4.1964 à Blida (Algérie) - membre d'Al-Takfir et al-Hijra ;

25. WALTERS, Jason Theodore James (alias Abdullah ; alias David), né le 6.3.1985 à Amersfoort (Pays-Bas), passeport (Pays-Bas) n° NE8146378 - membre du «Hofstadgroep».

2. Groupes et entités

1. Organisation Abou Nidal - ANO (alias Conseil révolutionnaire du Fatah ; alias Brigades révolutionnaires arabes; alias Septembre noir ; alias Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes) ;

2. Brigade des martyrs d'Al-Aqsa ;

3. Al-Aqsa e.V. ;

4. Al-Takfir et al-Hijra ;

5. Aum Shinrikyo (alias AUM ; alias Aum Vérité suprême ; alias Aleph) ;

6. Babbar Khalsa ;

7. Parti communiste des Philippines, y compris la New People's Army (NPA), Philippines ;

8. Gama'a al-Islamiyya (Groupe islamique) (alias Al-Gama'a al-Islamiyya, IG) ;

9. İslami Büyük Doğu Akıncılar Cephesi - Front islamique des combattants du Grand Orient (IBDA-C) ;

10. Hamas (y compris Hamas-Izz al-Din al-Qassem) ;

11. Hizbul Mujahedin (HM) ;

12. Hofstadgroep ;

13. Holy Land Foundation for Relief and Development (Fondation de la Terre sainte pour le secours et le développement) ;

14. International Sikh Youth Federation (ISYF) ;

15. Khalistan Zindabad Force (KZF) ;

16. Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) (alias KADEK ; alias KONGRA-GEL) ;

17. Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET) ;

18. Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional) ;

19. Jihad islamique palestinienne ;

20. Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) ;

21. Front populaire de libération de la Palestine - Commandement général (alias FPLP-Commandement général) ;

22. Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia (FARC) - Forces armées révolutionnaires de Colombie ;

23. Devrimci Halk Kurtulu? Partisi-Cephesi (DHKP/C) [alias Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire) ; alias Dev Sol] (Armée/Front/Parti révolutionnaire populaire de libération) ;

24. Sendero Luminoso - SL (Sentier lumineux) ;

25. Teyrbazen Azadiya Kurdistan - TAK (alias Faucons de la liberté du Kurdistan) ;

26. Autodefensas Unidas de Colombia - AUC (Forces unies d'autodéfense de Colombie).

Arrêté Ministériel n° 2011-108 du 3 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2011-108
DU 3 MARS 2011 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

(1) Les mentions suivantes sont supprimées dans la rubrique «Personnes physiques» :

(a) «Ali Mohamed Abdul Aziz Al Zar'ani Al Fakhiri (alias Ibn Al-Shaykh Al-Libi). Adresse : Ajdabiya, Libye. Date de naissance :

1963. Renseignements complémentaires : a) marié à Aliya al Adnan (de nationalité syrienne), b) appréhendé en 2001.»

(b) «Joko Pitono [alias a) Joko Pitoyo, b) Joko Pintono, c) Dulmatin, d) Dul Matin, e) Abdul Martin, f) Abdul Matin, g) Amar Umar, h) Amar Usman, i) Anar Usman, j) Djoko Supriyanto, k) Jak Imron, l) Mukhtar, m) Novariantio, n) Topel]. Né le : a) 16.6.1970, b) 6.6.1970, à : Petarukan village, Pemalang, Central Java, Indonésie. Nationalité : indonésienne.»

(2) La mention «Tufail, Mohammed (alias Tufail, S.M.; alias Tufail, cheik Mohammed) ; nationalité : pakistanaise» est remplacée par les données suivantes :

«Mohammed Tufail [alias a) Tufail, S.M., b) Tufail, Sheik Mohammed]. Né le 5.5.1930. Nationalité : pakistanaise. Renseignement complémentaire : a exercé des fonctions dirigeantes au sein de l'association Ummah Tameer e-Nau (UTN).»

Arrêté Ministériel n° 2011-109 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «I.M. 2S CONCEPT», au capital de 577.260 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «I.M. 2S CONCEPT» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 4 janvier 2011 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 7 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 577.260 € à celle de 1.037.260 €

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 janvier 2011.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-110 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «INNOVATION TECHNOLOGIE SECURITE», en abrégé «S.A.M. I.T.S.», au capital de 153.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «INNOVATION TECHNOLOGIE SECURITE», en abrégé «S.A.M. I.T.S.», agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 16 novembre 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2010.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-111 du 3 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIETE MONEGASQUE D'ELECTRONIQUE», en abrégé «S.M.E.», au capital de 152.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIETE MONEGASQUE D'ELECTRONIQUE», en abrégé «S.M.E.», agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 3 janvier 2011 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 janvier 2011.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-112 du 3 mars 2011 fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la mise en fourrière des véhicules.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 815 du 24 janvier 1967 concernant les épaves terrestres ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-640 du 17 décembre 2009 fixant les taux de redevance perçues à l'occasion de la mise en fourrière des véhicules ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions de l'article 207 de l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957, susvisée, les taux de redevances perçues à l'occasion de la mise en fourrière des véhicules sont fixés ainsi qu'il suit :

I - Voitures particulières ou commerciales, autocars, poids lourds, quadri-cycles à moteur, caravanes et remorques :

- 1° - immobilisation par sabot de Denver 55,00 €
- 2° - enlèvement, transport, mise en fourrière «V.L.»..... 130,00 €
- 3° - gardiennage en fourrière supérieur à 36 heures / «V.L.» 13,00 €/jour

II – Deux-roues :

- 1° - enlèvement, transport, mise en fourrière / «Deux roues» 55,00 €
- 2° - gardiennage en fourrière supérieur à 36 heures / «deux roues» 1,50 €/jour

Chaque jour de gardiennage commencé est dû.

Ces tarifs sont également applicables en matière de fourrière administrative.

ART. 2.

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} avril 2011, date à laquelle l'arrêté ministériel n° 2009-640, susvisé, est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-113 du 3 mars 2011 relatif aux emplacements de stationnement des taxis et des véhicules de service de ville.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise et des véhicules de service de ville, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-450 du 8 août 2008 relatif aux emplacements de stationnement des taxis et des véhicules de service de ville ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les zones réservées au stationnement des taxis prévues à l'article 21 de l'ordonnance souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008, modifiée, sont les suivantes :

- Avenue Pasteur
- Débarcadère Gare
- Avenue de Monte-Carlo
- Avenue de la Madone

- Avenue des Spélugues
- Avenue Princesse Grace
- Square Beaumarchais
- Avenue des Papalins
- «Sporting d'été»
- Esplanade des Pêcheurs
- Avenue Prince Pierre
- Quai Antoine 1^{er}.

ART. 2.

Les stations de départ prévues à l'article 38 de l'ordonnance souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008, modifiée, sont les suivantes :

- Débarcadère Gare
- Esplanade des Pêcheurs.

ART. 3.

Les zones réservées au stationnement des taxis et les stations de départ des véhicules de service de ville sont signalées par des marques au sol et des panneaux spéciaux.

ART. 4.

L'arrêté ministériel n° 2008-450 du 8 août 2008 concernant les emplacements de stationnement des véhicules à taximètre est abrogé.

ART. 5.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-114 du 3 mars 2011 portant agrément de l'association dénommée «Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (A.M.A.P.E.I.)».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 66-182 du 26 juillet 1966 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (A.M.A.P.E.I.)» ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (A.M.A.P.E.I.)» est agréée.

ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-115 du 4 mars 2011 fixant le montant de l'allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi et le plafond mensuel de ressources pour en bénéficier en application de la loi n° 1.113 du 27 juin 1988.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.113 du 27 juin 1988 relative à l'octroi d'une allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 9.328 du 15 décembre 1988 relative à l'octroi d'une allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel n° 88-679 du 20 décembre 1988 portant application de la loi n° 1.113 du 27 juin 1988 relative à l'octroi d'une allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le montant journalier de l'allocation spéciale instituée par la loi n° 1.113 du 27 juin 1988, susvisée, est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- personnes âgées de 17 ans au moins et 25 ans au plus 19,97 €
- personnes âgées de plus de 55 ans ne pouvant faire valoir un droit à pension de retraite..... 19,97 €
- veuves, femmes divorcées, séparées judiciairement ou célibataires qui ont la charge d'au moins un enfant..... 39,94 €

ART. 2.

Le plafond de ressources prévu à l'article 3 de la loi n° 1.113 est fixé à 809,18 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2011.

ART. 3.

L'arrêté ministériel n° 2010-113 du 1^{er} mars 2010 fixant le montant de l'allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi et le plafond mensuel de ressources pour en bénéficier en application de la loi n° 1.113 du 27 juin 1988, est abrogé.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-116 du 4 mars 2011 fixant le taux de l'allocation d'aide publique pour privation totale d'emploi et des plafonds journaliers de ressources pour en bénéficier.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 871 du 17 juillet 1969 instituant des allocations d'aide publique en faveur des travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.409 du 21 février 1970 portant application de la loi n° 871 du 17 juillet 1969, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 70-247 du 13 juillet 1970 portant fixation du taux de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi et des plafonds de ressources pour en bénéficier, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les montants journaliers de l'allocation d'aide publique pour privation totale d'emploi sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Nombre d'enfants à charge	Personne seule	En couple
0	19,97 €	29,93 €
1	29,93 €	35,93 €
2	35,93 €	41,92 €
Par enfant supplémentaire	7,89 €	7,89 €

ART. 2.

Pour bénéficier de l'allocation prévue à l'article premier, au-delà des trois premiers mois, le montant quotidien du total des sommes résultant de cette allocation ainsi que des autres ressources ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

- Célibataire : 38,39 €
- Ménage de deux personnes : 69,09 €
- Par personne à charge : 15,36 €

ART. 3.

L'arrêté ministériel n° 2009-131 du 16 mars 2009 fixant le taux de l'allocation d'aide publique pour privation totale d'emploi et des plafonds journaliers de ressources pour en bénéficier est abrogé.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-117 du 8 mars 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-400 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Zimbabwe.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-400 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Zimbabwe ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-400, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2011-117
DU 8 MARS 2011 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
N° 2008-400 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT
EN OEUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

L'annexe dudit arrêté est modifiée comme suit :

1. Dans la partie «I. Personnes physiques», les lignes suivantes sont supprimées :

- «6. Bonyongwe, Willa (alias Willia)
 10. Chairuka, Annie Flora Imagine
 13. Charamba, Rudo Grace
 14. Charumbira, Fortune Zefanaya
 20. Chihuri, Isobel (alias Isabel) Halima
 27. Chingoka, Peter Farai
 33. Chitepo, Victoria
 40. Damasane, Abigail
 43. Dokora, Lazarus
 45. Gambe, Theophilus
 46. Georgias, Aguy
 49. Gono, Helen (alias Hellin) Mushanyuri
 50. Gula-Ndebele, Sobuza
 57. Jangara (alias Changara) Thomsen
 59. Kangai, Kumbirai
 63. Kaukonde, Ray Joseph
 69. Kuruneri, Christopher Tichaona
 73. Lesabe, Thenjiwe V.
 77. Made, Patricia A.
 83. Malinga, Joshua
 88. Masawi, Ephrahim Sango
 96. Matshalaga, Obert
 97. Matshiya, Melusi (Mike)
 126. Mugabe, Sabina
 128. Muguti, Edwin
 143. Mutinhiri, Tracey
 151. Ndlovu, Naison K.
 152. Ndlovu, Richard
 160. Nyathi, George
 164. Parirenyatwa, Choice
 167. Patel, Khantibhal
 168. Pote, Selina M.
 180. Sekeremayi (alias Sekeramayi), Tsitsi Chihuri
 193. Stamps, Timothy
 197. Udenge, Samuel».

2. Dans la partie «I. Personnes physiques», les mentions concernant les personnes citées ci-dessous sont remplacées par les mentions suivantes :

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
1. Mugabe, Robert Gabriel	Président, né le 21.2.1924, passeport AD001095. Chef du gouvernement et responsable d'activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
8. Buka (alias Bhuka), Flora	Cabinet du président (anciennement «Minister of State» chargée des affaires spéciales, responsable de la question agraire et de la redistribution des terres, anciennement «Minister of State» au cabinet du vice-président et «Minister of State» chargée du programme de réforme agraire au cabinet du Président), née le 25.2.1968. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
11. Chapfika, David	Ancien vice-ministre de l'agriculture (anciennement vice-ministre des finances), né le 7.4.1957. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
12. Charamba, George	Secrétaire permanent, département de l'information et de la communication, né le 4.4.1963, passeport : AD002226. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
17. Chigwedere, Aeneas Soko	Gouverneur de la province de Mashonaland Est, ancien ministre, né le 25.11.1939. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
18. Chihota, Phineas	Vice-ministre de l'industrie et du commerce international. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
21. Chimbudzi, Alice	Membre du comité du Politburo de la ZANU-PF. Membre du Politburo étroitement liée au gouvernement et à sa politique.
23. Chimutengwende, Chenhamo Chekezha	Ancien «Minister of State» aux affaires publiques et interactives (anciennement ministre de la poste et des télécommunications), né le 28.8.1943. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
25. Chinamasa, Patrick Anthony	Ministre de la justice, des affaires juridiques et parlementaires, né le 25.1.1947. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
38. Chombo, Ignatius Morgan Chiminya	Ministre de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain, né le 1.8.1952. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
51. Gumbo, Rugare Eleck Ngidi	Ancien ministre de l'agriculture (anciennement ministre du développement économique), né le 8.3.1940. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
62. Kasukuwere, Saviour	Vice-ministre de la jeunesse et de la création d'emplois et secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la jeunesse, né le 23.10.1970. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
72. Langa, Andrew	Vice-ministre de l'environnement et du tourisme (anciennement vice-ministre des transports et des communications). Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
76. Made, Joseph Mtakwese	«State Minister» chargé du génie rural et de la mécanisation (anciennement : ministre de l'agriculture et du développement rural), né le 21.11.1954. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
78. Madzongwe, Edna (alias Edina)	Présidente ZANU-PF du sénat, née le 11.7.1943. Membre du Politburo étroitement liée au gouvernement et à sa politique.
84. Maluleke, Titus	Gouverneur de province : Masvingo (anciennement : vice-ministre de l'éducation, des sports et de la culture). Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
85. Mangwana, Paul Munyaradzi	«Minister of State» chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation, né le 10.8.1961. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
87. Marumahoko, Reuben	Vice-ministre des affaires étrangères (anciennement: vice-ministre de l'intérieur), né le 4.4.1948. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
94. Matiza, Joel Biggie	Vice-ministre du logement rural et des équipements sociaux, né le 17.8.1960. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
95. Matonga, Brighton	Vice-ministre de l'information et de la communication, né en 1969. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
98. Mavhaire, Dzikamai	Membre du comité du Politburo de la ZANU-PF. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
99. Mbiriri, Partson	Secrétaire permanent, ministère de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
102. Midzi, Amos Bernard (Mugenva)	Ancien ministre des mines et du développement minier (anciennement : ministre de l'énergie et de l'électricité), né le 4.7.1952. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
103. M nangagwa, Emmerson Dambudzo	Ministre du logement rural et des équipements sociaux (anciennement: président du parlement), né le 15.9.1946. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
104. Mohadi, Kembo Campbell Dugishi	Ministre de l'intérieur (anciennement : vice-ministre de l'administration locale, des travaux publics et du logement), né le 15.11.1949. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
112. Mpfu, Obert Moses	Ministre de l'industrie et du commerce international (anciennement : gouverneur de la province du Matabeleland Nord) (Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la sécurité nationale), né le 12.10.1951. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
117. Muchena, Olivia Nyembesi (alias Nyembezi)	«Minister of State» chargée des sciences et de la technologie au cabinet du président (anciennement : «Minister of State» au cabinet du vice-président Msika), née le 18.8.1946. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
118. Muchinguri, Oppah Chamu Zvipange	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargée de l'égalité entre les sexes et de la culture (anciennement : ministre de la condition féminine, de la parité et du développement communautaire), née le 14.12.1958. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
121. Mudenge, Isack Stanislaus Gorerazvo	Ministre de l'enseignement supérieur (anciennement : ministre des affaires étrangères), né le 17.12.1941. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
124. Mugabe, Grace	Née le 23.7.1965, passeport : AD001159. Épouse du chef du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
129. Mujuru, Joyce Teurai Ropa	Vice-présidente (anciennement : ministre des ressources en eau et du développement des infrastructures), née le 15.4.1955. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
130. Mujuru, Solomon T.R	Cadre du comité du Politburo de la ZANU-PF, né le 1.5.1949. Membre du Politburo étroitement liée au gouvernement et à sa politique.
133. Mumbengegwi, Samuel Creighton	Ancien ministre des finances ; ancien «Minister of State» chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation, né le 23.10.1942. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
134. Mumbengegwi, Simbarashe Simbanenduku	Ministre des affaires étrangères, né le 20.7.1945 ; passeport : AD001086. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
137. Mushohwe, Christopher Chindoti	Gouverneur de province : Manicaland. (Anciennement : ministre des transports et des communications, anciennement vice-ministre des transports et des communications), né le 6.2.1954. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
138. Mutasa, Didymus Noel Edwin	«Minister of State» chargé de la sécurité nationale, de la réforme agraire et de la redistribution des terres au cabinet du président, et secrétaire de la ZANU-PF, chargé de l'administration, né le 27.7.1935. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
141. Mutezo, Munacho	Ancien ministre des ressources en eau et du développement des infrastructures. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
142. Mutinhiri, Ambros (alias Ambrose)	Ministre de la jeunesse, de la parité et de la création d'emplois, général de brigade à la retraite. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
144. Mutiwekuziva, Kenneth Kaparadza	Ancien vice-ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois, né le 27.5.1948. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
146. Muzenda, Tsitsi V	Cadre du comité du Politburo de la ZANU-PF, né le 28.10.1922. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
148. Mzembi, Walter	Vice-ministre des ressources hydriques et du développement des infrastructures, né le 16.3.1964. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
150. Ncube, Abedinico	Vice-ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales (anciennement : vice-ministre des affaires étrangères), né le 13.10.1954. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
153. Ndlovu, Sikhanyiso	Ancien ministre de l'information et de la communication (anciennement : vice-ministre de l'enseignement supérieur), né le 20.9.1949. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
154. Nguni, Sylvester	Ministre du développement économique (anciennement : vice-ministre de l'agriculture), né le 4.8.1955. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
155. Nhema, Francis	Ministre de l'environnement et du tourisme, né le 7.4.1959. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
157. Nkomo, John Landa	Ancien président du Parlement (anciennement : ministre au cabinet du président, chargé des affaires spéciales), président national de la ZANU-PF, né le 22.8.1934. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
158. Nyambuya, Michael Reuben	Ancien ministre de l'énergie et de l'électricité (anciennement : général de corps d'armée, gouverneur de la province du Manicaland), né le 23.7.1955. Ancien membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
159. Nyanhongo, Magadzire Hubert	Vice-ministre des transports et des communications. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
163. Nyoni, Sithembiso Gile Glad	Ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emploi, né le 20.9.1949. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
165. Parirenyatwa, David Pagwese	Ministre de la santé et de la protection de l'enfance (anciennement: vice-ministre), né le 2.8.1950. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
174. Sakabuya, Morris	Vice-ministre de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
175. Sakupwanya, Stanley	Secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la santé et de la protection de l'enfance. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
177. Sandi, E.	Secrétaire adjointe du Politburo de la ZANU-PF, chargée de la condition féminine. Membre du Politburo étroitement liée au gouvernement et à sa politique.
178. Savanhu, Tendai	Secrétaire adjoint de la ZANU-PF, chargé des transports et de la protection sociale, né le 21.3.1968. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
179. Sekeramayi, Sydney (alias Sidney) Tigere	Ministre de la défense, né le 30.3.1944. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
182. Shamu, Webster Kotiwani	«Minister of State» chargé de la mise en oeuvre des politiques (anciennement : «Minister of State» chargé de la mise en oeuvre des politiques au cabinet du président), né le 6.6.1945. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
183. Shamuyarira, Nathan Marwirakuwa	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé de l'information et de la communication, né le 29.9.1928. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
185. Shumba, Isaiiah Masvayamwando	Vice-ministre de l'éducation, des sports et de la culture, né le 3.1.1949. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.
189. Sibanda, Misheck Julius Mpande	Chef de cabinet (successeur de Charles Utete), né le 3.5.1949. Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Nom	Fonction / Raison de leur présence sur la liste ; données d'identification
192. Sikosana, Absolom	Secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé de la jeunesse. Membre du Politburo étroitement lié au gouvernement et à sa politique.
200. Zhuwao, Patrick	Vice-ministre des sciences et de la technologie (NB : neveu de Mugabe). Membre du gouvernement participant à des activités portant gravement atteinte à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Arrêté Ministériel n° 2011-118 du 8 mars 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Libye.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En vertu de l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, et afin de prendre des mesures à l'encontre de Mouamar Kadhafi et de ses proches, les établissements de crédit et autres institutions financières, les entreprises d'assurance et tout organisme, entité ou personne sont tenus de procéder au gel des fonds et des ressources économiques appartenant, possédés ou détenus par les personnes physiques ou morales, entités ou organismes, énumérés dans les annexes au présent arrêté.

ART. 2.

Les listes figurant dans les annexes au présent arrêté pourront être modifiées ou complétées.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,

M. ROGER.

ANNEXES À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2011-118
DU 8 MARS 2011 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE
SOVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX
PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT
EN OEUVRE DES SANCTION ÉCONOMIQUES.

Annexe I

Liste des personnes physiques ou morales, entités et organismes désignés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou par le comité des sanctions conformément au point 22 de la résolution 1970 dudit Conseil de sécurité (2011) :

1. KADHAFI, Aisha Muammar

Date de naissance : 1978. Lieu de naissance : Tripoli, Libye.
Fille de Muammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

2. KADHAFI, Hannibal Muammar

Numéro de passeport : B/002210.
Date de naissance : 20/09/1975.
Lieu de naissance : Tripoli, Libye.
Fils de Muammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

3. KADHAFI, Khamis Muammar

Date de naissance : 1978. Lieu de naissance : Tripoli, Libye.
Fils de Muammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
Commandement d'unités militaires impliquées dans la répression des manifestations.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

4. KADHAFI, Muammar Mohammed Abu Minyar

Date de naissance : 1942. Lieu de naissance : Syrte, Libye.
Guide de la Révolution, Commandant suprême des forces armées.
Responsable d'avoir ordonné la répression des manifestations et de violations des droits de l'homme.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

5. KADHAFI, Mutassim

Date de naissance : 1976. Lieu de naissance : Tripoli, Libye.
Conseiller pour la sécurité nationale. Fils de Muammar KADHAFI.
Association étroite avec le régime.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

6. KADHAFI, Saif al-Islam

Numéro de passeport : B014995. Date de naissance : 25 juin 1972.
Lieu de naissance : Tripoli (Libye).
Directeur de la Fondation KADHAFI. Fils de Muammar KADHAFI
Association étroite avec le régime. Déclarations publiques incendiaires incitant à la violence envers les manifestants.
Date de désignation par les Nations unies : 26.2.2011.

Annexe II

Liste des personnes physiques ou morales, entités et organismes autres que ceux désignés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou le comité des sanctions :

	Nom	Informations d'identification	Motifs
1	ABDULHAFIZ, Colonel Massoud	Fonctions : commandant des Forces armées.	Troisième dans la chaîne de commandement des Forces armées. Rôle important dans le renseignement militaire.
2	ABDUSSALAM, Abdussalam Mohammed	Fonctions : chef de la lutte contre le terrorisme. Organisation de la sécurité extérieure. Date de naissance : 1952. Lieu de naissance : Tripoli (Libye).	Membre de premier plan du comité révolutionnaire. Association étroite avec Mouammar KADHAFI.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
3	ABU SHAARIYA	Fonctions : directeur adjoint de l'Organisation de la sécurité extérieure.	Membre de premier plan du régime. Beau-frère de Mouammar KADHAFI.
4	ASHKAL, Al-Barrani	Fonctions : directeur adjoint du renseignement militaire.	Membre de premier plan du régime.
5	ASHKAL, Omar	Fonctions : Chef des comités révolutionnaires. Lieu de naissance : Syrte (Libye).	Les comités révolutionnaires sont impliqués dans la violence contre les manifestants.
6	AL-BAGHDADI, Abdulqader Mohammed	Fonctions : Chef du Bureau de liaison des comités révolutionnaires. Numéro de passeport : B010574. Date de naissance : 1 ^{er} juillet 1950.	Les comités révolutionnaires sont impliqués dans la violence contre les manifestants.
7	DIBRI, Abdulqader Yusef	Fonctions : Chef de la sécurité personnelle de Mouammar KADHAFI. Date de naissance : 1946. Lieu de naissance : Houn (Libye).	Responsable de la sécurité du régime. A, par le passé, orchestré la violence contre les dissidents.
8	DORDA, Abu Zayd Umar	Fonctions : directeur de l'Organisation de la sécurité extérieure.	Fidèle du régime. Chef de l'organisme de renseignement extérieur.
9	JABIR, général de division Abu Bakr Yunis	Fonctions : ministre de la défense. Date de naissance : 1952. Lieu de naissance : Jalo (Libye).	Responsable de l'ensemble des actions des forces armées.
10	MATUQ, Matuq Mohammed	Fonctions : Secrétaire chargé des services publics. Date de naissance : 1956. Lieu de naissance : Khoms.	Membre de premier plan du régime. Impliqué dans les comités révolutionnaires. A, par le passé, été chargé de mettre fin à la dissidence et à la violence.
11	QADHAF AL-DAM, Ahmed Mohammed	Date de naissance: 1952. Lieu de naissance : Egypte.	Cousin de Mouammar KADHAFI. Soupçonné depuis 1995 d'avoir commandé une unité d'élite de l'armée chargée de la sécurité personnelle de Kadhafi et de jouer un rôle clé dans l'Organisation de la sécurité extérieure. A participé à la planification d'opérations dirigées contre des dissidents libyens à l'étranger et a pris part directement à des activités terroristes.
12	QADHAF AL-DAM, Sayyid Mohammed	Date de naissance : 1948. Lieu de naissance : Syrte (Libye).	Cousin de Mouammar KADHAFI. Dans les années 80, Sayyid a été impliqué dans une campagne d'assassinats de dissidents et aurait été responsable de plusieurs morts en Europe. On pense qu'il aurait été impliqué aussi dans l'achat d'armements.
13	KADHAFI, Mohammed Mouammar	Fonctions : directeur de la Compagnie générale des postes et télécommunications de Libye. Date de naissance : 1970. Lieu de naissance : Tripoli (Libye).	Fils de Mouammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
14	KADHAFI, Saadi	Fonctions : Commandant des Forces spéciales. Numéro de passeport : 014797. Date de naissance : 25 mai 1973. Lieu de naissance : Tripoli (Libye).	Fils de Mouammar KADHAFI. Association étroite avec le régime. Commandement d'unités militaires impliquées dans la répression des manifestations.

	Nom	Informations d'identification	Motifs
15	KADHAFI, Saïf al-Arab	Date de naissance : 1982. Lieu de naissance : Tripoli (Libye).	Fils de Mouammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
16	AL-SENUSSI, Colonel Abdullah (Al-Megrahi)	Fonctions : directeur du renseignement militaire. Date de naissance : 1949. Lieu de naissance : Soudan.	Participation du renseignement militaire à la répression des manifestations. Soupçonné d'avoir, par le passé, participé au massacre de la prison d'Abou Salim. Condamné par contumace pour le bombardement du vol UTA. Beau-frère de Mouammar KADHAFI.
17	AL-BARASSI, Safia Farkash	Date de naissance : 1952. Lieu de naissance : Al Bayda (Libye).	Epouse de Mouammar KADHAFI. Association étroite avec le régime.
18	SALEH, Bachir	Date de naissance : 1946. Lieu de naissance : Traghan.	Chef de cabinet du Guide de la révolution. Association étroite avec le régime.
19	Général TOHAMI, Khaled	Date de naissance : 1946. Lieu de naissance : Janzour.	Chef du Bureau de la sécurité intérieure. Association étroite avec le régime.
20	FARKASH Mohammed Boucharaya	Date de naissance : 1 ^{er} juillet 1949. Lieu de naissance : Al-Bayda.	Chef du renseignement au Bureau de la sécurité extérieure. Association étroite avec le régime.

Arrêté Ministériel n° 2011-119 du 8 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LANDMARK MANAGEMENT», au capital de 160.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «LANDMARK MANAGEMENT» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 21 décembre 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 15 des statuts (administration de la société) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2010.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,

M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2011-120 du 8 mars 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MECAPLAST», au capital de 4.650.500 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «MECAPLAST» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 16 décembre 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 11 des statuts (organisation du Conseil d'Administration) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 décembre 2010.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit mars deux mille onze.

Le Ministre d'Etat,

M. ROGER.

Erratum à l'arrêté ministériel 2011-94 du 23 février 2011 modifiant l'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires, publié au Journal de Monaco du 4 mars 2011.

Il fallait lire page 377 :

ARTICLE PREMIER.

L'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires est ainsi modifiée :

I - Après l'article A-129 M, il est inséré les articles A-129 M-A et A-129 M-B ainsi rédigés :

Au lieu de : après l'article A-128 M, il est inséré les articles A-128 M-A et A-128 M-B.

Le reste sans changement.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2011-6 du 7 mars 2011 modifiant l'arrêté n° 2010-27 du 21 octobre 2010.

Nous, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco ;

Vu la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature, notamment son article 29 ;

Vu notre arrêté n° 2010-27 du 21 octobre 2010 ouvrant un concours en vue du recrutement de magistrats ;

Arrêtons :

L'article premier de notre arrêté susvisé du 21 octobre 2010 est modifié en ce que le nombre de postes mis au concours est porté de deux à trois.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le sept mars deux mille onze.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Directeur des Services Judiciaires,
Ph. NARMINO.*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Modification de l'heure légale - Année 2011.

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2007-151 du 14 mars 2007, l'heure légale sera avancée d'une heure pendant la période comprise entre le dimanche 27 mars 2011, à deux heures du matin et le dimanche 30 octobre 2011, à trois heures du matin.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2011-33 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto, du 30 avril au 15 octobre 2011 inclus.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 306/476.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) ;
- assurer un service notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2011-34 de deux Maîtres-Nageurs et/ou Sauveteurs au poste de secours de la plage du Larvotto.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux Maîtres-Nageurs et/ou Sauveteurs au poste de secours de la plage du Larvotto, du 30 avril au 15 octobre 2011 inclus.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 256/380.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) ;

ou

- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (B.E.E.S.A.N.) ;

- être apte à assurer un service notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2011-35 d'un Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation pratique en matière de travaux de maçonnerie, d'électricité, de menuiserie et/ou de peinture ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules légers) ;
- de bonnes connaissances en matière de maintenance d'équipement urbain seraient appréciées ;
- la possession du permis de conduire de la catégorie «C» (poids lourds) est souhaitée.

Avis de recrutement n° 2011-36 d'un(e) Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Aide-ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation pratique en matière de maçonnerie ;
- être titulaire du permis de conduire de catégorie «B» (véhicules légers) ;
- de bonnes connaissances en matière de maintenance d'équipement urbain seraient appréciées ;
- la possession du permis de conduire de catégorie «C» (poids lourds) est souhaitée.

Avis de recrutement n° 2011-37 d'un Administrateur à l'Administration des Domaines.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur à l'Administration des Domaines pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine du droit privé ;
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine du droit privé, ou à défaut être Elève-fonctionnaire titulaire ;
- maîtriser l'outil informatique.

Erratum à l'avis de recrutement n° 2011-28 d'un Administrateur à la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers, publié au Journal de Monaco du 25 février 2011.

Il fallait lire page 357 :

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515

Et non 415/515.

Le reste sans changement.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entré H - 1, avenue de Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 3, avenue du Port, au 3^{ème} étage, composé de deux pièces, d'une superficie de 38,16 m².

Loyer mensuel : 970 euros.

Charges mensuelles : 35 euros.

Visites : mardi 15 mars 2011, de 9 h 30 à 10 h 30,
jeudi 17 mars 2011, de 9 h 30 à 10 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence IRIS, 4, rue des Iris à Monaco, tél. 93.30.53.53 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

OFFRE DE LOCATION

d'un studio sis 2, chemin de la Turbie, 1^{er} sous-sol, d'une superficie de 23 m².

Loyer mensuel : 670 euros + charges.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : M^{me} TOSCANO, 19, rue Plati à Monaco, tél. 06.62.71.90.03 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé Villa Edelweiss, 52, boulevard du Jardin Exotique, au 3^{ème} étage, de 3 pièces, comprenant une entrée et dégagement, cuisine équipée, salle de bains avec wc, wc invités, deux chambres, dressing, salle de séjour, balcon et cave au 1^{er} sous-sol, d'une superficie de 81,15 m².

Loyer mensuel : 2.300 euros.

Charges mensuelles en sus.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Cabinet WOLZOK IMMOBILIER, 1, rue des Genêts, tél. 97.97.01.08 ;

à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 4 avril 2011 à la mise en vente du bloc commémoratif suivant :

**3,55 € (1,75 € + 1,80 €) - ANCIENS FIEFS DES GRIMALDI DE MONACO
EN PROVENCE**

Ce bloc sera en vente à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Il sera proposé à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2011.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service au Centre de Transfusion Sanguine.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service est vacant au Centre de Transfusion Sanguine du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;
- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistants des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;
- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service dans le Service d'Hépatogastro-Entérologie.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service est vacant dans le Service d'Hépatogastro-Entérologie du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;
- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistants des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;
- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service dans le Service de Médecine Nucléaire.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service est vacant dans le Service de Médecine Nucléaire du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;
- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité de médecine nucléaire et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistants des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;
- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un expert «Caraïbes et formation TRAINPOST» (Grade P 3) au sein de la Direction de la coopération au développement du Bureau international de l'Union Postale Universelle (Berne).

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'expert «Caraïbes et formation TRAINPOST» au programme «Amérique latine, Caraïbes et coordination de la réforme postale» et au programme «Pays arabes formation et coordination stratégique» à la Direction de la coopération au développement du Bureau international de l'Union Postale Universelle (Berne).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme (niveau Bachelor) d'une université ou d'un établissement équivalent en économie, relations internationales, finances internationales ou gestion d'entreprise ;
- posséder une expérience d'au moins cinq années dans la gestion de projets, de préférence dans le secteur postal ou dans le domaine de la coopération au développement au sein d'une organisation du secteur et/ou à l'échelon international ;
- avoir une très bonne connaissance des situations économiques et des politiques régionales ;
- avoir une parfaite maîtrise de l'anglais ;
- la connaissance de l'espagnol ou d'autres langues, notamment celles utilisées dans le système des Nations Unies, constituerait un avantage.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être envoyées avant le 25 mars 2011 par mail ou par courrier aux coordonnées suivantes, en rappelant l'intitulé du poste :

Union Postale Universelle
Bureau International
Case postale
3000 BERNE 15
SUISSE
Courriel : contact.drh@upu.int

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**Avis de recrutement d'un(e) infirmier(ère) à la Maison d'Arrêt.**

Le Directeur des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) infirmier(ère) à la Maison d'Arrêt à compter du 14 mars 2011 pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 306/476.

Les candidat(e)s à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;
- être titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) ;
- justifier, si possible, d'une expérience professionnelle et d'une formation à la prise en charge des problèmes psychiatriques ;
- faire preuve d'une grande capacité d'écoute et démontrer d'évidentes qualités d'adaptation ;

- accepter les contraintes liées à la fonction ;
- avoir des notions de bureautique (Word, Excel).

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, boîte poste n° 513 - MC 98015 Monaco Cédex, dans les dix jours de la publication du présent avis au «Journal de Monaco», une demande manuscrite sur papier libre qui devra être accompagnée des pièces suivantes :

- une notice individuelle de renseignements fournie par la Direction des Services Judiciaires (Service d'accueil - rez-de-chaussée),
- une fiche individuelle d'état-civil,
- un certificat d'aptitude établi par un médecin et datant de mois de trois mois,
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire,
- une photocopie des diplômes et une attestation justifiant des expériences professionnelles sollicitées,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les personnes retenues seront celles présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale de l'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

MAIRIE

Liste des arrêtés municipaux portant autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques.
 1/ d'une durée supérieure ou égale à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 10 m²
 2/ d'une durée inférieure à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 1000 m².

BENEFICIAIRE	LIEU	OBJET	DATES	ARRÊTE MUNICIPAL N°
LA SOCIETE SIVIA'M	Tous les emplacements réglementés payants, l'aire de livraisons, les zones deux roues situés à l'arrière du n° 9 au n° 19 (hormis la place PMR) et tous les emplacements réglementés payants, les zones deux roues situées en face du n° 11 au n° 17 de l'avenue Pasteur	OPERATION TAMARIS	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2010-3726
LA POLICE MUNICIPALE	Réservation du parking des Salines	Stationnement de véhicules de la Mairie	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2010-3770
L'ENTREPRISE SMETRA	Avenue des Pins - opération la Visitation	Des palissades d'une surface au sol de 198 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0100
L'ENTREPRISE SMETRA	Chantier du lycée technique et hôtelier, avenue Prince Pierre et allée Lazare Sauvaigo	Des palissades et des longrines d'une surface au sol de 250 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0104
LE GROUPEMENT ENGECO S.A.M. - SATRI S.A.M.	Ilot Rainier III phase II - rue de la Colle av. Prince Pierre bd Rainier III	Des palissades d'une surface au sol de 1316 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0199
LA S.A.R.L. PROBAT	28, avenue de Grande Bretagne	Une palissade d'une surface au sol de 14 m ²	Du 22 janvier 2011 au 31 juillet 2011	2011-0250
LA S.A.M. DES ENTREPRISES PASTOR J.B & FILS	Sur le trottoir, 8, boulevard Rainier III	Un portique de protection pour les piétons d'une dimension de 24 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0505
LA S.A.M. SOBEAM	Chantier Teotista 10-12, avenue Hector Otto (partie inférieure)	Une palissade d'une surface au sol de 60 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011	2011-0509

BENEFICIAIRE	LIEU	OBJET	DATES	ARRÊTE MUNICIPAL N°
LA S.A.M. SOBEAM	Chantier Teotista 28, avenue Hector Otto (partie supérieure)	Une palissade d'une surface au sol de 73,50 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011	2011-0511
LA S.A.M. DES ENTREPRISES PASTOR J.B & FILS	Chantier l'oiseau bleu, avenue Crovetto Frères	Une palissade d'une surface au sol de 115 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0555
LA S.A.M. DES ENTREPRISES PASTOR J.B & FILS	Boulevard du Larvotto, derrière l'immeuble le Panorama pour le chantier villa les Hironnelles, 3, escaliers Sainte Dévote	Une palissade d'une surface au sol de 105 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011	2011-0581
LA S.A.M. DES ENTREPRISES PASTOR J.B & FILS	Chantier SBM résidence hôtelière le Balmoral, 12, avenue de la Costa	Une palissade d'une surface au sol de 210 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 juillet 2011	2011-0597
L'ENTREPRISE SMETRA	Place de la Visitation, annexe de l'Hôtel du Gouvernement	Une palissade d'une surface au sol de 115 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011	2011-677
L'ENTREPRISE SMETRA	Avenue des Pins - opération la Visitation	Une palissade d'une surface au sol de 198 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	2011-0723

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Théâtre Princesse Grace

Les 11 et 12 mars, à 21 h,
Anne Roumanoff «Anne, Bien plus que 20 ans».

Le 14 mars, à 20 h 30,

Théâtre : «Après l'incendie, Saint-Paul et Sénèque» de Xavier Jaillard avec Patrick Préjean et Xavier Jaillard.

Du 17 au 19 mars, à 21 h,

Le 20 mars, à 15 h,

«Thé à la menthe ou t'es Citron ?» de Danielle Navarro-Haudecoeur et Patrick Haudecoeur.

Théâtre des Variétés

Le 11 mars, à 20 h 30,

Concerts dans le cadre des Journées de la guitare organisés par l'Académie de Musique : 24 cord'ensemble - Quatuor de guitares - Duo de guitares : Véronique Sulbout et Luc Vander Borght - Trio de Nice - Louis Denis ott (violon) et Duo de guitares.

Le 12 mars, à 20 h,

Concert final dans le cadre des Journées de la guitare organisé par l'Académie de Musique - «d'une à ... 100 guitares ?!».

Le 14 mars, à 18 h 30,

Conférence sur le thème «Passion de la langue française» par Gérard de Cortanze organisée par la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 15 mars, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma sur le thème «Les Feux de la rampe» - Projection cinématographique «Le Maître de marionnettes», de Hou Hsiao-Hsien organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 16 mars, à 12 h 30,

«Les Midis Musicaux», concert de musique de chambre par une formation de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo avec Zhan Zhang, violon, Federico Andres Hood, alto Thierry Amadi, violoncelle. Au programme : Bach et Beethoven.

Le 17 mars, à 20 h 30,

Concert : Trio Violoncelle, Clarinette et Piano, avec Mariano Dapor, violoncelle, Valentina Rebaudo, clarinette et Marcelle Vidal-Dedieu, piano.

Auditorium Rainier III

Le 13 mars,

Spectacle et remise des chèques recueillis au bénéfice de la No Finish Line Monaco.

Maison de l'Amérique Latine

Le 11 mars, à 19 h 30,

Conférence sur le thème «Vivant Denon» par Charles Tinelli, Maître-Conférencier.

Grimaldi Forum

Les 17 et 18 mars, à 20 h,

Le 19 mars, à 15 h et 20 h,

Le 20 mars, à 15 h,

Comédie musicale «Thriller Live» par la production anglaise Flying Music.

Bibliothèque Louis Notari

Le 18 mars, à 19 h,

Concert de musique de tango donné par la Formation Tango de l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III.

Expositions*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition permanente sur le thème «Méditerranée - Splendide, Fragile, Vivante».

Du 17 au 19 mars, de 9 h 30 à 17 h,

Conférences : VI^{ème} Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée (colloques, conférences et tables rondes) sur le thème «La Méditerranée peut-elle reconquérir son rôle civilisateur ? Regards croisés sur les héritages et les défis culturels», organisées par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Grimaldi Forum - Grande Verrière

Jusqu'au 20 mars,

Exposition de photographies sur le thème «Regards sur la Papouasie - nouvelle Guinée» par Peter et Georgia Bowater.

Maison de l'Amérique Latine

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Jusqu'au 12 mars, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Dominique Boutaud.

Du 15 au 30 mars, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures «Visite sur l'Etoile des Inconnus» par M. Gäde, artiste peintre allemand de style surréaliste.

Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition de la Ferrari 308 GTS de Bertrand Lavier.

Jusqu'au 30 avril,

Les Collections du Nouveau Musée National de Monaco vues par l'artiste Yinka Shonibare MBE.

Parking du Chemin des Pêcheurs

Jusqu'au 20 mars,

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Cathédrale de Monaco, exposition photographique sur le thème de la Cathédrale.

Galerie Carré Doré

Jusqu'au 12 mars, de 12 h à 18 h, (sauf les dimanches et lundis)

Exposition sur le thème «Fly...In High Resolution» par Konstantine Khudyakov.

Jardin Exotique - Serre Louis Vatrican

Jusqu'au 25 mars,

Exposition de photographies sur le thème «d'Albinisme en Afrique» par Claire Gillet.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 13 mars,

Challenge J-C REY - Stableford.

Le 20 mars,

Coupe Prince Pierre de Monaco - Stableford.

Le 27 mars,

Coupe Morosini 4 B.M.M - Stableford.

Salle Omnisports Gaston Médecin du Stade Louis II

Le 12 mars, à 13 h,

Challenge Prince Albert II - Catégories poussins et benjamins.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GÉNÉRAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 26 novembre 2010, enregistré,

Le nommé :

MARANGIO Salvatore
Né le 8 mars 1986 à Naples (Italie)
De nationalité italienne

Sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 22 mars 2011, à 9 heures, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. RAYBAUD.

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M^{me} Sophie LEONARDI-FLEURICHAMP, juge commissaire de la cessation des paiements de la société en commandite simple BERVICATO & Cie et de Salvatore BERVICATO, a autorisé le syndic Christian BOISSON à céder de gré à gré à Carlo ROSSI le scooter KYMCO, immatriculé FH52 et la voiture SAAB, immatriculée B684, pour un montant de 1.000 euros, tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 2 mars 2011.

Le Greffier en Chef-Adjoint,
L. SPARACIA.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Constaté la cessation des paiements de la SARL PLASTRADE sise «Le Montaigne», 7, avenue de Grande-Bretagne à Monaco et en a fixé provisoirement la date au 3 février 2011 ;

Nommé M. Cyril BOUSSERON, Juge au Tribunal, en qualité de juge-commissaire ;

Désigné M^{me} Bettina RAGAZZONI, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 3 mars 2011.

Le Greffier en Chef-Adjoint,
L. SPARACIA.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de Marie-Gloire DEJOIE née ORTS, exploitant en son nom personnel une activité sous l'enseigne «ATELIER DE TRAVAUX MONEGASQUES», en abrégé ATM, au 9, rue Baron Saint Suzanne à Monaco et associée commanditée de la S.C.S. ORTS & Cie, devenue SARL SEGIT (Société d'Études Générales Industrie Tertiaire), exerçant le commerce sous les enseignes MADECO et AREMO, dont le siège social est 13, avenue des Papalins à Monaco, également concernée par la présente procédure, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au «Journal de Monaco», le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco le 7 mars 2011.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

RESILIATION DE GERANCE LIBRE*Première Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par Madame Charlotte VERANDO épouse TAVANTI et Madame Monique TAVANTI décédée, aux droits de laquelle viennent Mademoiselle Nathalie VERDINO, Monsieur Sébastien VERDINO, et Monsieur Jean-Philippe VERDINO d'une part, et Monsieur Grégory SADONE d'autre part, aux termes d'un acte reçu par Maître Henry REY et Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, tous deux Notaires à Monaco, le 30 janvier 2006, pour une durée de neuf années, concernant un fonds de commerce de dépôt de teinturerie, blanchisserie (bureau de commandes et livraisons), vente de lingerie-bonetterie, exploité 15, boulevard d'Italie, à Monaco, a été résilié d'un commun accord entre les parties, sans indemnité.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

LOCATION-GÉRANCE*Première Insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2010, enregistré à Monaco le 4 janvier 2011, n° 123196, F° 2, case 9, Madame Charlotte VERANDO épouse TAVANTI, Mademoiselle Nathalie VERDINO, Monsieur Sébastien VERDINO, et Monsieur Jean-Philippe VERDINO ont donné en location-gérance à la S.A.R.L. SYNERGIE 2, au capital de 15.000 euros, dont le siège social est sis à Monaco, Place des Moulins, le Continental, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie

de Monaco sous le numéro 10 S 05161, pour une durée de trois années, le fonds de commerce de dépôt de teinturerie, blanchisserie (bureau de commandes et livraisons), vente de lingerie-bonetterie, exploité 15, boulevard d'Italie, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce objet de la présente location-gérance, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.R.L. LE VINGT-SEPT

**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 28 octobre 2010, enregistré à Monaco le 4 novembre 2010, F°/Bd 50V, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée «LE VINGT-SEPT», au capital de 15.000 euros, siège social à Monaco, 5 avenue Princesse Alice, ayant pour objet :

«En Principauté de Monaco et à l'étranger :

L'exploitation d'un fonds de commerce de vente au détail de stylos, horlogerie, maroquinerie, bijoux et accessoires, joaillerie, lunettes, parfums, articles de voyages et articles de luxe de la marque MONTBLANC.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus».

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée par Monsieur Patrice PADOVANI demeurant 20 D, avenue Crovetto Frères à Monaco, associé, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 2 mars 2011, M. Patrice PADOVANI, domicilié 43, avenue Paul Doumer, à Roquebrune-Cap-Martin (A-M), a cédé à la S.A.R.L. «LE VINGT-SEPT», au capital de 15.000 euros et siège à Monaco, 5, avenue Princesse Alice, le droit au bail portant sur des locaux dépendant du «PALAIS SAINT JAMES» sis 5, avenue Princesse Alice, à Monaco savoir :

- un magasin avec arrière-magasin, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, figurant sous la lettre «B» et le liseré bleu au plan dudit niveau ;

- un magasin avec arrière-magasin, situé au même rez-de-chaussée, en façade sur l'avenue Princesse Alice, aspect Midi, figurant sous la lettre «C» et le liseré jaune au plan dudit niveau ;

précision étant ici faite que les deux magasins avec arrière-magasins ci-dessus désignés ont été réunis en un seul.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 mars 2011.

Signé : H. REY.

ROYALE OCEANIC MONACO S.A.R.L.

**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juillet 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ROYALE OCEANIC MONACO S.A.R.L.

Objet : La Société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article O. 512-4 du Code de la mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article O. 512-3 dudit Code ;

Dans le secteur des yachts de luxe, l'achat, la vente, le courtage, la représentation, la location, la gestion, la conception, le suivi de chantiers navals et toute étude technique et commerciale relative audit secteur d'activité ;

Et, en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 années.

Siège social : Villa Désiré, 11 bis, rue Princesse Antoinette - Monaco.

Capital : 15.000 euros divisé en 150 parts de 100 euros.

Cogérance : Monsieur Barry GILMOUR, domicilié Heatherlands, East Road à Longhorsley (Royaume-Uni) et Monsieur Ken GRIGGS, domicilié 27, avenue Princesse Grace à Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 3 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

Société Monégasque du Développement
Durable et des Énergies Renouvelables
en abrégé «**SMODDER**»
Enseigne «**MONACO GREEN
INTERNATIONAL**» en abrégé «**MGI**»

—
**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**
—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes des actes sous seing privé, le premier en date du 3 décembre 2010, enregistré le 13 décembre 2010, sous le folio 151 V, case 1, et le second en date du 25 janvier 2011, enregistré le 10 février 2011, sous le folio 110 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «SARL SOCIETE MONEGASQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES» en abrégé «SARL SMODDER».

Enseigne Commerciale : «MONACO GREEN INTERNATIONAL» en abrégé «MGI».

Objet : «Tant à Monaco qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, directement ou en participation :

Import-export, achat, vente, distribution, courtage, négoce international et représentation auprès des professionnels et organismes publics, de tout produit, matériel et système écologique, non soumis à une réglementation particulière, utilisant des sources d'énergies renouvelables ou permettant de favoriser le développement durable et l'économie d'énergie, ainsi que tout produit, article et matériel, non alimentaire, utilisant des procédés de production biologique ou recyclé.

Études, conseils, expertises, assistance pour le développement commercial et industriel des produits se rapportant à l'activité.

Et généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement».

Durée : 99 ans à compter du jour de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège social : «Palais Windsor Bureaux», 10, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Capital : 15.000 euros divisé en 300 parts de 50 euros.

Gérant : M. Jean-Baptiste TORREL, demeurant 21, boulevard de Suisse, à Monaco, nommé pour une durée indéterminée avec les pouvoirs prévus aux statuts.

Un original de l'acte susvisé a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.R.L. MONACO ETUDES INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros

Siège social : 7, rue Suffren Reymond - MONACO

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 décembre 2010, enregistré à Monaco le 26 janvier 2011, sous les références F°/ Bd 102 R, Case 4, un associé a cédé à un autre associé 150 parts sur les 900 parts sociales lui appartenant dans le capital de la S.A.R.L. MONACO ETUDES INGENIERIE.

Aucune autre modification n'est intervenue.

Un exemplaire de l'acte susvisé a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.C.S.VITTONÉ & CIE
DÉNOMMÉE : «VEHICLE TO
INTERNATIONAL TRADING»

Société en Commandite Simple
au capital de 15.200 euros

Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte
MONACO

CESSION DE DROITS SOCIAUX
DISSOLUTION ANTICIPEE
TRANSMISSION UNIVERSELLE
DU PATRIMOINE A L'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes d'une cession sous seing privé, en date du 11 janvier 2011, enregistrée à Monaco le 18 janvier 2011, un associé commanditaire a cédé la seule part qu'il détenait dans le capital social au profit de Monsieur Adriano VITTONÉ, associé commandité, devenant associé unique.

Par assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2011, Monsieur Adriano VITTONÉ a décidé la dissolution de la société et la transmission universelle du patrimoine social à son profit. L'activité de la société étant désormais exercée en qualité de propriétaire-exploitant, sous l'enseigne «VEHICLE TO INTERNATIONAL TRADING», au 44, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire desdits actes a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 janvier 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.R.L. GOLDEN STAR EVENTS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 76.250 euros

Siège social : 44, boulevard d'Italie - MONACO

DEMISSION D'UN GERANT
NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2010, enregistrée à Monaco le 7 février 2011, F°/Bd 195R, case 2, il a été décidé les modifications suivantes :

- Démission du gérant : M. Miguel DRUDIS NOGUES ;
- Nomination d'un gérant : M. Marc DRUDIS RIUS ;
- Modification corrélative de l'article 10 des statuts.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 février 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.C.S. Oswald SCHIETSE & Cie

Société en Commandite Simple
au capital de 30.000 euros

Siège social : 44, boulevard d'Italie - MONACO

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2009, enregistrée à Monaco, le 29 décembre 2009, F°/Bd 155V, case 1, il a été procédé à la nomination de Monsieur Serge CLAUS, demeurant 1, rue des Genêts à Monaco, aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Oswald SCHIETSE.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié, la dénomination sociale devient «S.C.S Serge CLAUS & Cie».

Un exemplaire de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 décembre 2010.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.R.L. GLOBAL IP SOLUTIONS
G.I.P.S

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 19, rue Bosio - MONACO

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 8 février 2011, enregistrée à Monaco le 11 février 2011, F°/Bd 186 V, Case 3, l'assemblée générale des associés a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 42 bis, boulevard du Jardin Exotique à Monaco.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.R.L. DAUD

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, rue des Orangers - MONACO

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2011, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

L'assemblée a nommé Mademoiselle Audrey RINALDI en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège social de la liquidation est fixé au Cabinet NARDI Daniel, sis 5, rue Louis Notari à Monaco.

Une expédition de ladite assemblée générale a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 4 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.M. DFM MANAGEMENT

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : 7, avenue de Grande-Bretagne - MONACO

DISSOLUTION ANTICIPEE
MISE EN LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération prise au siège social, le 31 décembre 2010, les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dénommée «S.A.M. DFM MANAGEMENT», réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment :

- de prononcer la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2010 ;

- de fixer le siège de la liquidation au 7, avenue de Grande-Bretagne, à Monaco ;

- de nommer en qualité de Liquidateur de la Société, conformément aux statuts, Monsieur Mark SIEFF, domicilié et demeurant 1, rue des Genêts, à Monaco ;

- de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

S.A.M. OVLAS MANAGEMENT

Société en liquidation
au capital de 380.000 euros
Siège de la liquidation : C/o DCA S.A.M. - 12, avenue de Fontvieille - MONACO

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2011, dûment enregistrée, les actionnaires ont approuvé les opérations et comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10 janvier 2011.

Un original de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 mars 2011.

Monaco, le 11 mars 2011.

EUREST MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : Palais de la Scala, 1, avenue Henry Dunant
MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués afin de délibérer, au siège social de la Société lors des assemblées suivantes :

I. Assemblée générale ordinaire le jeudi 31 mars 2011, à 10 heures, ayant pour ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Constatation du montant du «Report à nouveau» au 30 septembre 2010 ;
- Approbation des comptes de l'exercice écoulé et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895, approbation dudit rapport et des opérations qui y sont visées et autorisation à renouveler des administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités.

II. Assemblée générale extraordinaire le jeudi 31 mars 2011, à 11 heures 30, ayant pour ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Décision à prendre concernant la continuation ou la dissolution de la Société en raison de pertes supérieures aux trois quarts du capital social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration.

SYNDICAT DES PRATICIENS HOSPITALIERS DU CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE DE MONACO

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale ordinaire annuelle du Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Centre Princesse Grace de Monaco aura lieu, le mardi 15 mars 2011, à 18 heures, à l'amphithéâtre Lou-Clapas, avec l'ordre du jour suivant :

- Quitus comptable ;
- Bilan d'action ;
- Election du Bureau.

AUTORE MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 300.000 euros
Siège social : 57, rue Grimaldi - MONACO

AVIS

Les actionnaires de la S.A.M. AUTORE MONACO réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} décembre 2010, ont décidé, conformément à l'article 20 des statuts, la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus des trois quarts du capital social.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 15 février 2011 de l'association dénommée «Dolls Stars».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 9, allée Lazare Sauvaigo, Les Bougainvilliers, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«de créer et de promouvoir des représentations de groupe comprenant des danses et des acrobaties (type pompom girls) visant à accompagner toutes sortes de manifestations sportives en Principauté de Monaco et ses environs».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 20 décembre 2010 de l'association dénommée «Association Monégasque de Médecine Anti Age».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 27, boulevard d'Italie, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«d'assurer la promotion de la médecine anti âge à Monaco et notamment :

- d'assurer des publications ;
- d'organiser des conférences».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté

ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 31 janvier 2011 de l'association dénommée «Au cœur de ma ville».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 6, rue Notre Dame de Lorète, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«de proposer aux touristes une visite pédestre accompagnée et commentée à travers les différents quartiers de la ville».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 13 janvier 2011 de l'association dénommée «Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté de Monaco - Vidéotheque de Monaco».

Ces modifications portent sur les articles 1 et 19 des statuts, lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 mars 2011
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.658,48 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.266,58 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.611,80 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	280,64 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.658,60 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.988,92 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.546,60 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.924,73 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.263,84 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.108,21 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.264,91 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.194,01 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.073,64 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	853,77 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.333,18 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.176,21 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 mars 2011
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.256,03 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	933,63 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.195,47 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 3 compartiments :				
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	348,16 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.107,49 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.188,61 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.363,66 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.086,09 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.872,14 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.563,35 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	987,34 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	656,81 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.276,72 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.148,59 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.085,13 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	51.060,10 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	512.534,30 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.031,30 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 8 mars 2011
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.820,92 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	523,57 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

